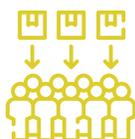


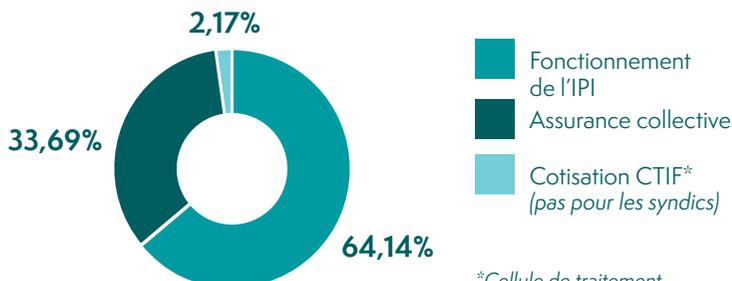
1.

IPI / FÉDÉRATIONS



L'IPI

- **Organe de droit public, sous tutelle ministérielle**
- **Contrôle du budget annuel et de la cotisation par le Ministre**
- **Contrôle par un représentant du gouvernement**
(décisions prises par le Conseil national de l'IPI, contrôle des marchés publics,...)
- **Inscription obligatoire de tous les agents immobiliers**
- **Cotisation annuelle :**



*Cellule de traitement des Informations Financières

■ Institut = Ordre : 3 Missions imposées par la loi :

1. Contrôle de l'accès à la profession, soit :

- Statue sur les demandes d'inscription
- Organise le test de compétence
- Organise et surveille la bonne exécution du stage IPI
- Organise les examens de fin de stage
- Statue sur les demandes d'omission



2. Traque de l'exercice illégal de la profession, soit :

- Poursuite des illégaux (faux agents immobiliers) devant les tribunaux
- Vérification du respect des sanctions de suspension et de radiation de l'exercice de la profession
- Plainte à la Chambre exécutive en cas de non-respect des sanctions ou de prêt de numéro IPI / collaboration avec un illégal

3. Contrôle déontologique, soit :

- Veille au respect du Code de déontologie
- Sanctionne les agents immobiliers commettant des manquements déontologiques

En plus :

- Agréation des centres de formation et des formations
- Mise à disposition des agents immobiliers de formations gratuites
- Mise à disposition d'outils tels que CadastreFinder et le compte personnel sur le site de l'IPI
- Mise en place d'un service d'assistance juridique auquel les agents immobiliers peuvent s'adresser pour obtenir un premier conseil verbal pour un coût minime en téléphonant au 070/211.211
- Communication et sensibilisation sur divers thèmes liés à l'immobilier via notamment les IPI-Mail et les IPI-News
- Inclus dans la cotisation annuelle, l'assurance responsabilité civile professionnelle et cautionnement ainsi que la cotisation à la CTIF (pour les courtiers)

Les fédérations

-  Syndicats destinés à la défense de l'intérêt de leurs membres auprès de diverses instances dont l'IPI
-  Inscription facultative
-  Lobbying politique sur toute législation concernant l'agent immobilier (discrimination au logement, mentions au niveau des PEB, défense de primes pour le secteur,...)
-  Réductions et avantages sur différents produits et services :
 - Formations
 - Assurances complémentaires
 - Enregistrement des baux
 - Commande de panneaux
-  Organisation d'évènements (congrès, séminaires,...) et mise à disposition de documents types